

## **PROJET DE PLATEFORME MEDICO – PSYCHO - SOCIALE**

### **SANTE ET PRECARITE – Eléments de contexte**

Dans l'agglomération messine, les constats des acteurs de terrain convergent sur les constats suivants :

- difficultés d'accès aux droits et aux soins des publics en situation de précarité notamment à la PASS hospitalière située maintenant loin du centre-ville ; cet éloignement est source de retard de prise en charge, voire de renoncement aux soins ;
- difficultés de prise en charge des patients relevant de la psychiatrie, depuis la disparition de l'équipe mobile psychiatrie ;
- nécessité d'un travail en réseau de tous les acteurs médicaux et sociaux, aussi bien associatifs qu'institutionnels, présents sur la ville de Metz.

Dans ce contexte, le groupe « accès aux soins » du Réseau de Solidarité des Associations Messines (RESAM) a travaillé sur un projet de création d'une plateforme d'accueil médico-psycho-sociale de proximité, avec l'appui d'un consultant missionné par le Dispositif Local d'Accompagnement de Moselle (DLA 57).

Ce projet vise à conforter la PASS hospitalière qui a pour mission de « *rendre effectif l'accès et la prise en charge des personnes démunies non seulement à l'hôpital, mais aussi dans les réseaux institutionnels ou associatifs de soins, d'accueil et d'accompagnement social* ». L'objectif est donc de faciliter son accès aux personnes en situation de précarité.

La réflexion qui a été conduite a pris appui sur trois éléments majeurs en matière de politique de santé publique :

- Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) pour la période 2018 – 2027.
- Contrat Local de Santé (CLS) conclu entre la ville de Metz et l'Agence Régionale de Santé.
- Contrat Local de Santé Mentale, aspect spécifique du CLS).

## LE PROJET DE PLATEFORME

### Ses missions

Faisant l'objet d'une fiche action du Contrat Local de Santé il est indiqué que la plateforme doit s'adresser à « *Toute personne en situation de précarité, quelle que soit sa situation sociale, administrative et économique, rencontrant des difficultés d'accès à la prévention, aux droits et aux soins* ».

La fiche action précise également que les principaux enjeux de cette plateforme se traduisent par les missions essentielles suivantes :

- Améliorer les connaissances des personnes concernées sur leurs droits sociaux et l'accès à ces droits
- Réduire les risques de retard de recours et de renoncement aux soins
- Assurer le recours à un soutien psychologique et psychiatrique
- Permettre l'accès à des actions de prévention et renforcer les connaissances et stratégies personnelles en matière d'éducation pour la santé
- Favoriser l'autonomie des personnes dans leur parcours au sein des dispositifs de droit commun.
- Favoriser le travail de réseau et la cohérence des parcours de soins.

### Descriptif

Ouverte de façon inconditionnelle à toutes les personnes en situation de précarité, quelle que soit leur situation sociale, administrative et économique et rencontrant des difficultés d'accès à la prévention, aux droits et aux soins, la plateforme se veut être :

- un dispositif de droit commun de première ligne, pluridisciplinaire,
- un dispositif à bas seuil d'exigence, sans jugement, dans un but de réduction des risques, au rythme de la personne,
- un dispositif de proximité et accessible en centre-ville, tout en étant un point d'ancrage des équipes mobiles qui sont dans la démarche « d'aller vers », en complémentarité avec les structures existantes, dans une démarche de maillage territorial,
- un point central d'accueil, de prévention, d'écoute et d'informations sur les droits,
- un lieu de soins gratuit de premiers recours ou sans avance de frais, intégrant un dispositif de PASS de ville, en complémentarité avec la PASS hospitalière, et en réseau avec d'autres professionnels de santé ;
- l'interface et le lieu de confluence entre les acteurs du secteur médico-psycho-social, afin de favoriser l'accompagnement et l'orientation vers le système général de droit commun, dans une démarche de médiation et d'autonomisation des personnes,

- un lieu de rencontre, de (co)formation et de concertation entre les acteurs des secteurs sanitaire, social et médico-social,
- dans une démarche globale de promotion de la santé.

## LES PARTENAIRES

Depuis le début de la construction du projet de nombreux partenaires publics et privés ont manifesté leur intérêt pour la création d'une telle plateforme de proximité.

Un travail reste à conduire pour valider et préciser les partenariats, notamment avec le CHR de Mercy porteur de la PASS, la plateforme de proximité s'assimilant à une PASS de ville complémentaire de la PASS hospitalière.

Le schéma organisationnel en annexe fait état des partenariats potentiels nécessaires à la réussite du projet.

## LA PRISE EN COMPTE DU PROJET

### **Contrat Local de Santé :**

La fiche action « Plateforme d'accueil et d'accompagnement médico – psycho – sociale » est partie intégrante du Contrat Local de Santé signé entre la ville de Metz et l'Agence Régionale de Santé.

### **Centre Hospitalier Spécialisé de Jury :**

Au cours de différentes rencontres avec le CHS de Jury, il a été confirmé la volonté de remobiliser l'Equipe Médicale Psychiatrie Précarité (EMPP) en mobilisant les fonds nécessaires.

### **Ville de Metz – Projet « Territoire d'Initiatives de Grande Ambition (TIGA) » :**

La ville de Metz a intégré le projet de plateforme médico-psycho-sociale dans le dossier TIGA qu'elle a présenté à la Caisse des dépôts et Consignations en charge de la sélection des projets présentés par les collectivités territoriales.

## LE COÛT ESTIME ET LES FINANCEMENTS POTENTIELS

### PREMIÈRE APPROCHE BUDGETAIRE :

Coordinateur :	45 000 euros.
Assistante sociale :	40 000 euros.
Secrétariat d'accueil :	30 000 euros.
Loyers et charges :	35 000 euros.
Fonctionnement :	40 000 euros.
Divers :	10 000 euros.

Soit un budget global estimé à 200 000 euros.

A ce budget s'ajoutent le coût des prestations assurées directement par les partenaires dans le cadre de conventions et par le budget de la PASS

A ce jour, le budget d'investissement n'a pas été estimé.

### PISTES DE FINANCEMENTS :

- Ville de Metz (notamment projet TIGA).
- Agence Régionale de Santé Grand Est : PRAPS et / ou FIR.
- DDCSPP 57.
- CPAM 57.
- Région Grand Est.
- Fondations (dont Fondation de France et Fondation des Usagers du Système de Santé).

## LES HYPOTHESES DE PORTAGE JURIDIQUE

Deux hypothèses ont été examinées par le groupe de travail :

### L'hypothèse privilégiée :

Un partenariat avec l'association régionale Accès aux Droits - Santé Solidarité (AD2S) dont le public cible concerne les personnes en situation de précarité. Cette association regroupe des personnes morales : associations intervenant auprès des personnes en situation de précarité, collectivités territoriales, CCAS, mutuelles,

Une convention de partenariat et la création d'un comité de pilotage mobilisant notamment les membres du RESAM impliqués dans le projet seraient à mettre en place. Ce réseau est en particulier financé par l'Agence Régionale de Santé Grand Est et par le Conseil Régional.

### Une seconde hypothèse :

La création d'une structure juridique spécifique sous forme d'une association de droit local. Un avant-projet de statuts a été travaillé.

Si cette association doit être créée, elle pourrait s'inscrire dans la durée, même dans le cas d'un portage financier du projet par AD2S, cette association adhérant à AD2S et concluant alors une convention de partenariat pour une durée de trois ans par exemple, ce qui permettrait à chacune des parties de disposer de temps pour une bonne appropriation du projet. Cette association pourrait avoir les mêmes missions que celles qui avaient été imaginées pour le comité de pilotage, comité qui aurait une réalité juridique propre.